

Suivis sur les cas de LTI à Saint-Dominique

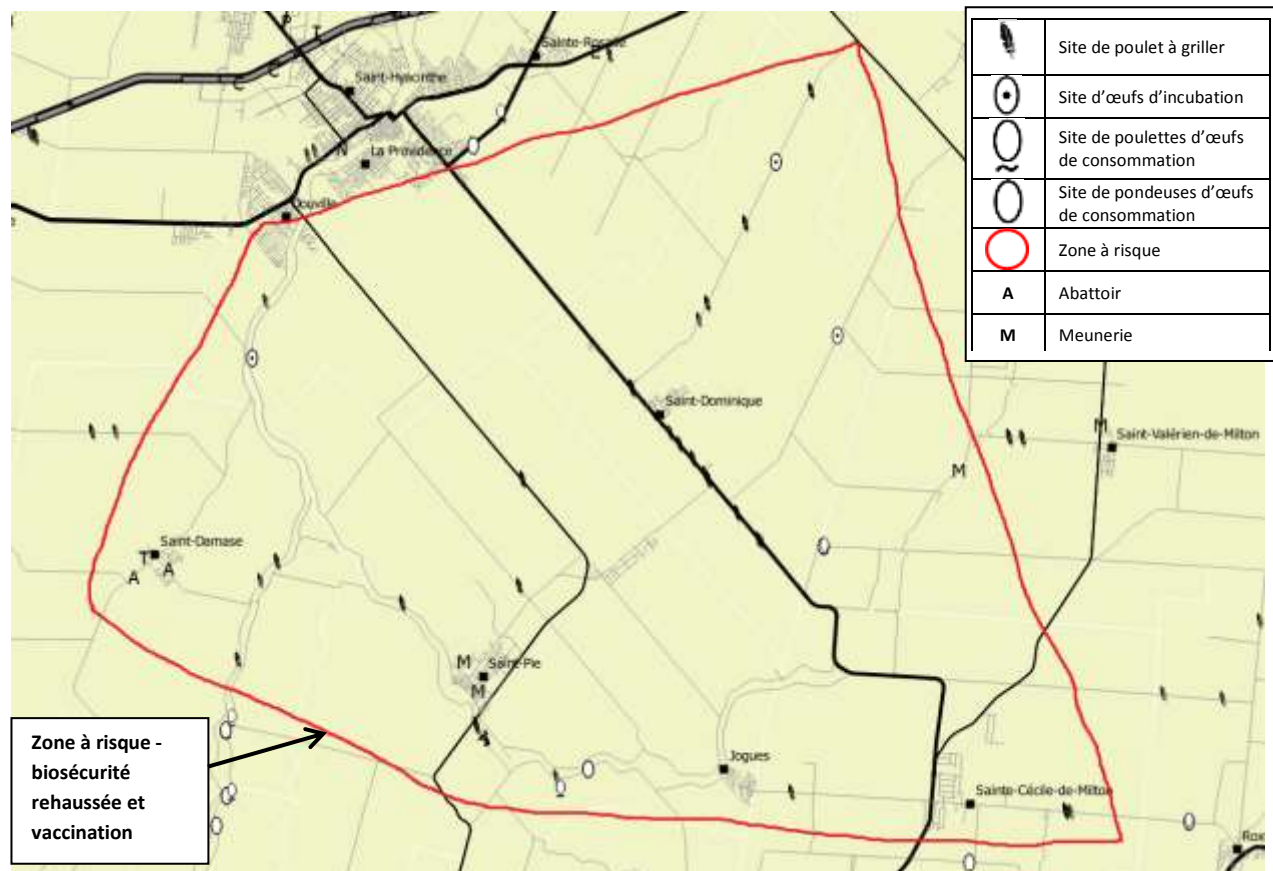
Communiqué à tous les **producteurs et intervenants** du secteur avicole du Québec

État de la situation à Saint-Dominique

Tel qu'énoncé dans le message de l'EQCMA d'hier, les vétérinaires du Réseau aviaire du MAPAQ se sont réunis pour évaluer la situation de la LTI à Saint-Dominique. Ce message présente donc la nouvelle zone à risque et les mesures de biosécurité recommandées dans le but de contrôler le plus rapidement possible la situation.

Nouvelle zone à risque

La nouvelle zone à risque est intentionnellement étendue. Étant donné la période d'expression de la maladie de 6 à 12 jours, il existe un risque que le virus soit déjà présent sur certains sites mais que la maladie ne se soit pas *encore manifestée*. Elle tient compte des liens épidémiologiques entre les sites, des voies de circulation du trafic avicole et du transport des oiseaux vers les abattoirs à Saint-Damase.



Informations importantes

Les vétérinaires praticiens et l'EQCMA souhaitent rappeler **qu'un respect rigoureux des mesures de biosécurité par tous les producteurs et intervenants est essentiel pour éradiquer la maladie dans la région**. Si le vaccin permet aux oiseaux de s'immuniser contre le virus, il n'empêche pas l'introduction du virus dans le poulailler. Dans un tel cas, le vaccin pourra prévenir l'apparition de signes cliniques même si le virus est présent.

La seule façon de tuer le virus est d'appliquer rigoureusement les mesures suivantes :

- **Chauffer le fumier à une température de 100°F (38°C) pendant 4 jours;**
- **Laver, désinfecter et sécher les bâtiments et équipements.**

ATTENTION : MESURES DE BIOSÉCURITÉ RECOMMANDÉES AUX PRODUCTEURS SUR TOUS LES SITES DANS LA ZONE À RISQUE

- Sur les **sites infectés** : Les producteurs sont tenus d'une application obligatoire du chauffage du fumier, de lavage/désinfection/séchage avec vide sanitaire, de vaccination et des mesures de biosécurité rehaussée (documentation envoyée directement au producteur par l'EQCMA, Annexe 7 du règlement). Nous recommandons le chauffage du fumier à la fin de chaque cycle de production et l'entreposage (fosse) du fumier sur le site de la ferme.
- Sur les **sites non-infectés**:
 - Vaccination de tous les troupeaux. Les producteurs (de poulets à griller, poulettes et pondeuses de consommation et poulettes et pondeuses de reproduction) sont invités à consulter leur vétérinaire afin de déterminer le type de vaccin à utiliser selon le type de volaille et la situation du troupeau;
 - Chauffage du fumier sur tous les sites pour chaque cycle de production jusqu'à la levée de la biosécurité rehaussée. Privilégier l'entreposage (fosse) du fumier sur le site de la ferme;
 - Valider les procédures de biosécurité de gestion des oiseaux morts afin de minimiser les risques de contamination croisée. Si un équarrisseur est impliqué, s'assurer que la récupération se fasse le plus près possible du chemin public;
 - Une application rigoureuse des mesures du *Protocole de biosécurité courante pour les producteurs et les employés à la ferme*, accessible sur le site internet de l'EQCMA au lien suivant : <http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert>.

Si vous avez des questions sur l'application de mesures de biosécurité propre à votre site de production, nous vous recommandons de consulter votre médecin vétérinaire.

Disponibilité du vaccin recombinant

En dépit des récentes difficultés d'approvisionnement du vaccin recombinant pour la LTI, nous pouvons confirmer que les besoins du Québec, pour les éclosions en cours, ont pu être rencontrés. L'EQCMA continuera d'informer le manufacturier de la situation actuelle et les couvoirs continueront leur

coordination pour soumettre leurs commandes sur de courtes périodes afin de s'assurer de rencontrer les besoins de vaccination pour tous les cas au Québec. Si nécessaire, les sites les plus à risque seront priorités.

ATTENTION : MESURES DE BIOSÉCURITÉ RECOMMANDÉES AUX FOURNISSEURS DE SERVICE SUR TOUS LES SITES DANS LA ZONE À RISQUE

Puisque le virus survit très bien lors des températures froides, le virus peut être présent sur certains sites sans que la maladie ne se soit encore manifestée. Par conséquent, l'EQCMA recommande à tous les fournisseurs de service de :

- Terminer leur circuit de livraison dans la zone à risque puis de laver et désinfecter leur véhicule avant d'aller faire toute autre livraison sur un autre site de production avicole en dehors de la zone à risque.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation